



Photos : Mario Levental

Dessins : Olivier Jaquet

Graphisme couverture : Anna Papaïoannou

Texte : traitement et compilation par Serge Magnani, Véronique Goncerut,
Karine Berton, Marianne Papaïoannou-Hofer

Mise en page : Karine Berton

Copyright © 2024 by

Fondation des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation

Tous droits réservés

Imprimé en Suisse

550 ans d'histoire 1474 - 2024



Les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation

Relevant il y a plus de cinq siècles d'une confrérie militaire, la société dite « Exercice de l'Arquebuse » fusionne au cours du 19^e siècle avec l'« Exercice de la Navigation » pour devenir « Les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation » (EAN). De nos jours, elle demeure active et vivante et perpétue la mémoire et les traditions au travers de son patrimoine et de ses manifestations historiques et sportives.

Se livrant à l'art du tir depuis le 15^e siècle, les Exercices sont étroitement liés à Genève. Cette dernière est soucieuse depuis toujours de faire perdurer cette société emblématique, comme on peut le voir tout au long de son histoire. C'est ainsi que le 29 décembre 1817, en séance du Conseil d'État, Monsieur le syndic Pictet, en sa qualité de seigneur-commis de l'Exercice de l'Arquebuse, priait Monsieur Broé, secrétaire de la Chambre des comptes, de lui faire délivrer le mandat de 1500 florins pour les six derniers mois de cette année en faveur du noble Exercice de l'Arquebuse.

Si le qualificatif de « noble » a aujourd'hui disparu - rappelons qu'il est toujours en usage pour la société sœur du « Noble Exercice de l'Arc »¹ - un autre archaïsme sympathique existe toujours qui fait la démonstration du lien fort entre les EAN et le Canton : la fonction de « seigneur-commis ». Le conseiller d'Etat chargé de la sécurité et des affaires militaires porte toujours ce titre, représente le Conseil d'Etat aux EAN et fait d'office partie du Comité.

L'Exercice de l'Arquebuse au Moyen Âge



Au Moyen Âge, la cité de Genève relève d'une situation extrêmement compliquée opposant différents tenants du pouvoir, l'évêque en premier lieu, puis les ducs de Savoie qui ont su évincer les comtes de Genève dans la domination du bassin lémanique. De nombreux conflits opposent ces seigneurs féodaux qui doivent, de surcroît, composer à partir du 14^e siècle à Genève avec la « Commune » qui a vu son pouvoir s'accroître grâce à l'obtention des franchises et libertés concédées en 1387 par l'évêque Adhémar Fabri à la ville.

Comme la majeure partie des villes du Moyen Âge et particulièrement celles au bénéfice de droits leur donnant des éléments d'autonomie, Genève possède des confréries

¹ Le Noble Exercice de l'Arc de Genève, dont l'origine remonte à 1444, est la plus ancienne société genevoise encore en activité

guerrières. Composées par la bourgeoisie et lieux d'identification sociale et de ralliement pour une population en quête d'indépendance, les confréries se vouent à un saint. Renforcée encore par le maniement des armes, la teneur symbolique de ces fraternités se cristallise par des créations fortes de sens, telles les royautés des Exercices genevois.

«Le noble Exercice de l'Arc», attesté dès 1444 par le tableau de Conrad Witz «La Pêche miraculeuse» en représente un bel exemple. Dédiée à Saint Sébastien, cette confrérie n'était toutefois pas la plus vieille corporation de type militaire, puisque «l'Abbaye de Saint Pierre», plus connue sous le nom «d'Enfants de Genève», remontait au 13^e siècle. Se multipliant, le nombre de ces confréries s'élève en 1487 à trente-huit, comptant notamment le noble Exercice de l'Arc, celui de l'Arbalète ainsi que l'Exercice de l'Arquebuse.

L'Exercice de l'Arquebuse est mentionné pour la première fois en 1474 dans un acte des Registres du Conseil de Genève. Si elle n'est pas l'héritage des confréries précédentes, elle s'inscrit dans la même lignée. C'est l'apparition d'une nouvelle arme principalement destinée aux citoyens aisés, l'arquebuse, connue aussi sous le terme de couleuvrine, qui initie sans doute ce nouvel Exercice. Créé à une époque de tensions politiques et religieuses, l'Exercice de l'Arquebuse qui ne recrute que parmi les classes supérieures de la cité s'inspire toutefois fortement des jeux de l'Arc et de l'Arbalète. Il leur emprunte ainsi leurs traditions de concours de tir et leur titre de royauté pour les vainqueurs (Roi du tir).

Pour l'Exercice de l'Arquebuse, on trouve la première mention du Jeu de la Couleuvrine dans une ordonnance de 1474, ce qui fournit une attestation de son existence à ladite date: *Du 2 août 1474 - Ordonné de faire trois prix, chacun d'une valeur de six florins, un pour les arbalétriers, un pour les archers et un pour les couleuvriniers, à condition de trouver de nouveaux bourgeois pour payer; et dans ce cas, soit lorsque l'on aura trouvé les bourgeois, qu'on fasse mandat de payer et de leur donner lesdits prix.*² Cependant, il faut garder en mémoire que l'Exercice de l'Arquebuse et les autres confréries ont dû être créés à des dates antérieures.

Les tirs avec cette nouvelle arme se pratiquent dès 1475 à l'intérieur des murs de la ville, entre la rue de Rive et la rue du Lac. Une fois l'an, le troisième dimanche après Pâques, un tir appelé le Coup du Roi est organisé. Le vainqueur est celui qui abat le premier un papegay (oiseau de bois perché sur un mât) lors du tir à l'oiseau et il est couronné Roi de l'Exercice.

2 E.-L. Dumont, 1974, p. 17. L'acte original est en latin, la traduction de Dumont

Il conserve ce titre une année durant et bénéficie alors de prérogatives tant fiscales qu'honorifiques. Ce roi est secondé par un connétable bientôt appelé seigneur-commis, un trésorier et un secrétaire.

Les guerres de Louis XI et des Suisses contre Charles le Téméraire, à la fin du 15^e siècle, entraînent la Commune de Genève dans des relations officielles avec les puissantes républiques confédérées de Berne et Fribourg. Ces contacts aboutissent le 14 novembre 1477 dans un premier traité d'alliance qui représente un acte officiel d'indépendance. Dès lors, la situation avec la Savoie va se dégrader. Au début du 16^e siècle, plusieurs notables partisans de l'autonomie doivent fuir le courroux du duc. Pour sa part, l'évêque, tout dévoué au duc, se heurte à la Commune dès lors qu'il prétend livrer la cité à la Savoie. C'est dans ces circonstances que, le 22 juillet 1514, la Commune accorde à l'Exercice de l'Arquebuse un terrain proche de l'Hôpital des pestiférés afin de construire un stand de tir sous la direction de Philibert Berthelier (lieu aujourd'hui occupé par le cimetière des Rois).

Relevons, sans pour autant y voir de corrélation calculée, que l'hôpital voisin était dédié à Saint Sébastien, le patron des pestiférés et des tireurs. Ces lieux incultes, hors des murailles de la ville, se prêtent aussi mieux aux exercices des Arquebusiers. Ils possèdent cependant des désavantages, comme celui d'être interdits en cas d'épidémie de peste et aisément recouverts d'eau, comme le prouve l'inondation de 1602. L'aspect sinistre de l'endroit, renforcé encore par les enterrements des suicidés au pied des cibles dont l'acte les rejetait à jamais hors des terres consacrées (les cimetières), n'empêche pas les membres de l'Exercice de venir s'y entraîner et d'y fonder un estaminet (débit de boissons) au grand dam des magistrats. En 1541, la Seigneurie offre encore une terre adjacente et permet la construction d'une maison, premier Hôtel de l'Exercice.

Alors que les Arquebusiers s'entraînent sur leur terrain depuis quelques années, Genève voit l'émergence de deux factions rivales qui vont s'affronter: les partisans du duc de Savoie, les « Mammelus »³, et les « Eidguenots »⁴ favorables à une alliance avec les Confédérés. Plusieurs exécutions, dont celles de Philibert Berthelier en 1519 et d'Amé Lévrier en 1524, vont affaiblir les ennemis du duc. Parallèlement, dès 1526, les idées

3 Surnom donné aux Genevois – par analogie aux mamelouks – qui soutinrent Charles III de Savoie dans ses tentatives d'hégémonie sur la ville entre 1517 et 1526. Micheline Tripet: « Mammelus », in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 03.12.2009

4 Nom francisé d'*Eidgenosse* (confédéré), donné de 1519 à 1535 par leurs adversaires les Mammelus aux citoyens genevois partisans d'une alliance avec les cantons suisses pour combattre les ambitions d'hégémonie de la maison de Savoie. Micheline Tripet: « Eidguenots », in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 06.03.2006

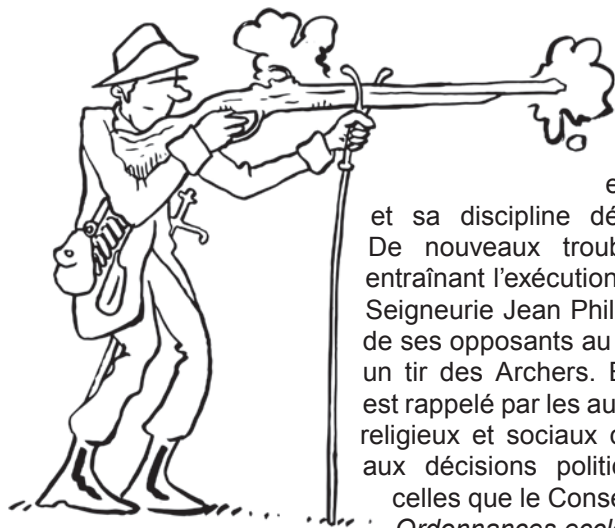
de la religion réformée circulent dans la cité permettant les prédications de Guillaume Farel, d'Antoine Froment et d'Antoine Saunier et les conversions de plusieurs notables.

Ce sont les rebondissements de la politique internationale qui vont finalement permettre à Genève de se débarrasser de ses liens de dépendance. La Savoie s'est en effet alliée avec Charles Quint après la bataille de Marignan (1515), bousculant les jeux d'alliances. Berne, au bénéfice du traité de paix perpétuelle avec la France, se retrouve dans un camp opposé au duc et soutient rapidement Genève. Un nouveau traité est signé en 1526 et scelle la combourgeoisie entre Genève, Berne et Fribourg. La réaction du parti ducal ne se fait pas attendre. Il entre en conflit avec la ville après l'avoir désertée, et mène le plus souvent une guerre d'embuscades. Menées par la Confrérie de la Cuiller en faveur de la Savoie, cette guerre et les tentatives d'investir Genève, s'achèvent en 1530 grâce à l'intervention des troupes combourgeoises.

Dans ce contexte mouvementé, subissant tant la pression de son voisin savoyard que les affres d'une peste endémique, l'esprit d'émulation militaire des confréries cède parfois le pas à de graves confrontations, reflets des aléas de l'histoire de la cité. Un différend vient ainsi opposer les villes de Berne et de Fribourg pour des motifs religieux. L'une et l'autre demandent l'aide de Genève qui leur dépêche une compagnie de cent-cinquante arquebusiers à chacune. Les deux corps, logiquement composés des Arquebusiers de l'Exercice, commencent à se harceler et à se battre entre eux à Genève, témoignant de la scission vécue à l'intérieur même de la société genevoise.

En 1536, le duc de Savoie recommence à harceler la ville. En conséquence, les troupes bernoises, alliées confédérées, envahissent le pays de Vaud occupant la rive méridionale du lac Léman et les possessions savoyardes entourant Genève. De difficiles tractations avec les Bernois suivent, Genève devant céder plusieurs territoires et rembourser les frais de l'intervention militaire. Elle conserve toutefois son indépendance ainsi que les terres de Saint-Victor et du Chapitre. L'évêque Pierre de la Baume ayant quitté la ville avec ses partisans en 1533 et la Réforme protestante ayant été officiellement adoptée en 1536, la cité se dote de nouvelles institutions politiques (quatre syndics et des Conseils), seules entités pour s'opposer tant aux prétentions savoyardes qu'à l'aide envahissante de l'allié confédéré. Elles ne peuvent alors guère compter que sur une faible milice dont les Arquebusiers sont le fleuron. La nouvelle situation reste complexe, car les enjeux diplomatiques et stratégiques sont lourds pour l'ensemble des camps concernés.

L'Exercice de l'Arquebuse au 16^e siècle



Calvin arrive à Genève fin juillet 1536 à une période capitale pour le destin de la ville. Il y demeure deux ans avant d'en être expulsé, ses sermons et sa discipline déplaisant à la population. De nouveaux troubles suivent son départ, entraînant l'exécution du capitaine général de la Seigneurie Jean Philippe qui a blessé plusieurs de ses opposants au cours du banquet clôturant un tir des Archers. En septembre 1541, Calvin est rappelé par les autorités et va fixer les cadres religieux et sociaux du nouvel État. Il participe aux décisions politiques importantes comme celles que le Conseil de Genève vote dans les *Ordonnances ecclésiastiques* le 20 novembre 1541.

À la suite des ordonnances sur les offices et officiers, adoptées le 28 janvier 1543 par les autorités, le Petit Conseil met sur le papier les Ordonnances du Jeu de l'Arquebuse en 1548. Ce règlement indique qu'il est obligatoire de tirer avec sa propre arme. Régulant les dérapages fréquents des Arquebusiers, ces ordonnances revêtent également un aspect moral, interdisant aux tireurs de jurer ou de s'enivrer. Ces derniers se révèlent souvent être de bons vivants, préférant l'odeur de la poudre et le vin aux prédications et aux exhortations des pasteurs.

Toutefois, leur importance militaire est telle que les autorités sont fréquemment indulgentes à leur égard, accordant à l'Exercice leur soutien. Ainsi, elles lui autorisent l'édification d'un nouveau stand de tir entre 1555 et 1559, démarche renouvelée en 1616 et 1622 avec la construction d'un Hôtel plus important que le précédent.

Dès lors, le secteur de la Coulouvrenière, initialement baptisé du nom de ses premiers utilisateurs, prend celui de l'Arquebuse en référence à l'Exercice qui s'y étend. En quête d'argent pour mener à bien ses activités, l'Exercice exploite ces terres et notamment son estaminet en faisant jouer les prérogatives de son Roi. Le Petit Conseil décide en sa faveur l'exemption de l'impôt sur le vin le 18 septembre 1652: *Veue la requeste du roy de l'arquebuse et compagnons arquebusiers, tendante aux fins de leur octroyer l'exemption de l'impôt sur les revendeurs de vin pour celui qui leur est*

debité par le fermier de la Coulouvrenière, comme il a esté ci devant octroyé aux archers; arrêté qu'on exempte ledit fermier de la Coulouvrenière dudit impost.

L'indulgence de la Seigneurie s'accompagne toutefois de son contrôle. Elle exerce une surveillance par le biais d'un syndic fonctionnant en tant que seigneur-commis sur l'Exercice. Ce droit de regard n'a rien d'exceptionnel à une époque où l'État tend à réguler tout le corps social grâce à ses commis et maîtres jurés. Le gouvernement impose par exemple en 1580 aux Arquebusiers d'utiliser uniquement des armes à rouet qui ne nécessitent pas l'utilisation d'une fourquine, mais il tente aussi désespérément de les faire cesser de tirer en l'air dans les rues de la cité...

En Allemagne, l'empereur Charles Quint signe la paix d'Augsbourg en 1555 qui laisse aux princes d'Empire la liberté d'imposer leur religion à leurs sujets. Consciente de sa faiblesse militaire, Genève reconduit une nouvelle fois son accord avec Berne en 1557. En effet, sa milice ne compte que quatre-cents hommes et les Arquebusiers en représentent l'élite. Le 3 avril 1557, le traité de Cateau-Cambrésis ramène la paix entre la France et l'Espagne. Dès lors, les ducs de Savoie, alliés de l'Espagne, tentent de se rendre maître de Genève. Les protestants de France offrent rapidement leur aide et installent une garnison dans la cité alors que les Genevois renforcent leurs fortifications. La Seigneurie sollicite également l'alliance des cantons protestants et lève un emprunt auprès des particuliers pour subvenir aux besoins de la crise.

Quelques années plus tard, les Savoyards établissent un blocus économique de la cité interdisant l'exportation de blé vers Genève alors en période de disette. Zurich et Berne, alliés confédérés de Genève depuis 1587, dépêchent une garnison qui se partage la garde des fortifications avec les Arquebusiers. En avril 1589, après de nombreux attermolements, Genève entre en lutte contre la Savoie et envahit le territoire du Faucigny.

En 1600, Henri IV, roi de France, envahit la Savoie pour des questions de partage de territoires. Le 17 janvier 1601, le roi et Charles-Emmanuel de Savoie finissent par négocier et concluent le traité de paix de Lyon. A sa suite et pour la première fois, Genève se trouve aux frontières du royaume de France dans une position protégée par le roi, état de fait ressenti comme un cuisant échec par la Savoie. Ainsi et en dépit du traité de paix, les Savoyards attaquent Genève en décembre 1602. Cette opération militaire, aujourd'hui appelée l'Escalade, se solde par un échec et marque la fin des espérances expansionnistes de la Savoie sur la cité de Genève.

Après cet épisode, le duc de Savoie est contraint de signer une paix durable actée par le traité de Saint-Julien, le 21 juillet 1603. Il garantit aux Genevois,

entre autres, la liberté de commerce et de circulation dans tous les États de Savoie, la reconnaissance du protestantisme et l'indépendance politique. Après un siècle de conflits entre la Savoie et Genève, ce traité consacre la qualité d'État souverain à une cité épuisée par la guerre qui ne se doute pas encore que le siècle à venir sera une ère sombre.

L'Exercice de l'Arquebuse, mêlé inéluctablement aux bouleversements et à la genèse d'un État, s'applique à l'entraînement d'une armée et s'implique dans les affaires tant politiques que religieuses de son époque. Dans ces circonstances, l'Exercice ne peut alors que devenir l'outil privilégié d'une génération d'hommes nouveaux tournés vers le progrès et dont les valeurs changent. L'antagonisme entre la jeune république et l'ancienne féodalité se retrouve aussi dans l'Arquebuse qui reflète cette évolution des mœurs, et elle va devenir le symbole de la distinction d'une élite patricienne.

L'Exercice de l'Arquebuse au 17^e siècle

Au début du 17^e siècle, forte de sa reconnaissance nouvellement acquise, Genève continue de développer une politique extérieure tenant compte de sa rivalité avec la Savoie et des protections française et suisse. La cité, par sa position au sein des bailliages savoyards, ne peut effectivement pas éviter les difficultés avec son voisin. Les tensions avec la Savoie se prolongent durant tout le siècle, atteignant leur paroxysme dans les années 1630, lorsque Louis XIII et le duc Victor-Amédée conçoivent un projet d'annexion et de partage de la cité calviniste.

En parallèle, alors que la guerre de Trente Ans dévaste le nord de l'Europe et que les intérêts stratégiques et économiques placent la République de Genève au centre d'un échiquier conditionnant sa politique, elle subit des phénomènes qui influent sur son équilibre.

D'une part, les épidémies emportent 23 % de sa population entre 1615 et 1636, baisse démographique encore aggravée par le déclin de l'industrie. Ce n'est que vers 1690 que la population reviendra à son niveau de 1615, grâce au renouveau économique de la seconde partie du siècle.

D'autre part, les instances gouvernantes éprouvent des dérives liées justement à l'exercice du pouvoir. Si tout au long du 16^e siècle, on voit déjà la création d'édits tendant à juguler les délits d'initiés, les solidarités entre magistrats et la lente acculturation de l'élite politique et financière, le patriciat fait peu à peu de l'Exercice de l'Arquebuse une de ses alcôves réservées. Ainsi, des citoyens présentent une requête le 1^{er} mai 1607 pour restreindre l'accès à l'Arquebuse aux catégories de la population jugées trop modestes et veulent interdire aux *guaicts*, *officiers* et *portiers de tirer à l'arquebuse*

lors du prix franc, parce qu'il n'est seant que telles gens soient roys. Des démarches semblables suivent qui visent à faire de l'Exercice un club élitiste et moins démocratique.

Cependant, en 1617, l'Arquebusier Pierre Badollet est jeté en prison à cause d'un différend avec Jonas Clément. Quelques-uns de ses compagnons tireurs se réunissent alors chez le secrétaire du jeu, Abraham Cartellier, afin de signer une requête de soutien. Ils sont également arrêtés, les magistrats craignant une mutinerie. Ces liens de solidarité mis en lumière par l'affaire attirent l'attention des autorités qui s'inquiètent de l'indépendance militaire de l'Exercice. Les Conseils décident alors de revoir les ordonnances de 1548, donnant à l'Exercice la simple fonction d'entraînement des citoyens en stipulant que les conseillers du jeu de l'Arquebuse doivent désormais tous appartenir au Conseil des Deux-Cents. Ce faisant, les autorités font disparaître une autonomie décidément trop dangereuse à une époque où l'apparition d'autres armes tels que le fusil, accessible à toutes les bourses, ou le mousquet, encore plus onéreux que l'arquebuse, viennent confirmer les fossés sociaux que les lois n'arrivent pas à combler.

À cette époque, Genève est la capitale du protestantisme, dotée d'une aristocratie en relation avec les noblesses de toute l'Europe. Cette aristocratisation s'accompagne d'un faste qui s'exerce notamment au sein des Exercices militaires. Plusieurs exemples spectaculaires le révèlent, comme celui de l'accession à la royauté de Hans-Rodolph Werdmüller en 1630, qui régale la ville entière à cette occasion. A partir de la deuxième partie du 17^e siècle, les tirs du roi donnent lieu à des réjouissances de plus en plus somptueuses. Décors, cavalcades, public de marque deviennent pratiques courantes pour ce concours dont le vainqueur se doit d'être doté d'une fortune considérable afin d'y faire face. Par conséquent et dès la fin des années 1670, le roi est définitivement coopté lors de ce simulacre de compétition.

Quant à l'Exercice de la Navigation, exercice militaire parallèle à l'Arquebuse et garantissant la maîtrise du lac, il manque d'expérience et doit recourir à des aides extérieures à Genève lors de certaines périodes de crise. En 1580, les autorités dépêchent en mission le conseiller Amy Varro à Marseille. Il doit y prendre contact avec les bons *barquerez* dans le but d'avoir un avis sur la construction de deux barques (ou frégates) destinées à la défense de la ville. La même année, les Bernois proposent de construire et d'amarrer momentanément une partie de leur flotte militaire à Genève. À la fin des guerres de Savoie, en 1603, la Seigneurie a augmenté ses effectifs et peut mobiliser quatorze bateaux. L'officier genevois Jaques de la Maisonneuve va les utiliser cette même année, lors de son raid contre les vaisseaux savoyards.

Au milieu du 17^e siècle, les autorités bernoises, toujours concernées par les vicissitudes de Genève, lancent la construction de galères dans le port de Genève et mandatent le charpentier naval Johannes Strasser, originaire de Gottlieben près de Constance. Cinq bâtiments sortent de chantier en 1667 : deux galères, le Grand Ours et le Petit Ours, capables de contenir deux-cents hommes chacune, l'une à quatorze canons et l'autre à dix canons et deux brigantins, le Bernoise et le Fortune. Genève, quant à elle, construit également une grande galère.

Le succès de l'Arquebuse fait naître chez les barquiers genevois l'envie de créer leur propre tir au papegay, ce qu'ils font dès 1650. Cependant, leur société, l'Exercice de la Navigation, n'est reconnue officiellement que le 31 août 1677, deux ans après que les Bernois se sont retirés du port. Les jeux nautiques étant à la mode à travers toute l'Europe, l'Exercice de la Navigation met rapidement à disposition une frégate et une galère pour les festivités. Les « marins » rejoignent alors dans un premier temps les Arquebusiers à la Coulouvrenière puis demandent à s'installer aux Pâquis. En 1723, la Navigation y construit un Hôtel ainsi qu'une taverne (aujourd'hui à la place de la Navigation). Plus aristocratique que l'Exercice de l'Arquebuse en raison de l'origine sociale de ses membres, la Navigation connaît son apogée en 1833 lors de l'installation du roi Albert Hentsch dont la famille est l'une des plus considérables de la cité.

La Navigation se caractérise par les fastes de ses fêtes et la participation à celles-ci de personnalités comme les princes de Hesse et de Saxe. En 1680, la Seigneurie offre, en l'honneur de l'installation du Résident de France à Genève, des festivités organisées par l'Exercice de la Navigation. Une bataille navale simulant l'attaque de pirates est menée sur le lac. Un brigantin attaque d'abord la frégate, qui est poursuivie par six bateaux garnis d'avirons et d'armes. Le spectacle continue par des décharges de mousqueterie qui obligent les pirates à se rendre, sous les acclamations du public.

Les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation du 18^e au 20^e siècle

Sans trop de heurts ni de malheurs, le 18^e siècle s'écoule jusqu'à la Révolution française avec, dans son sillage, la révolution genevoise de 1782. À cette date, le peuple se soulève contre le patriciat et lui impose une constitution démocratique. Pour leur protection, les autorités appellent à l'aide leurs alliés Bernois, Français et Sardes qui viennent assiéger la ville, qui finit par se rendre. La milice est alors abolie et remplacée par une garnison. Les Exercices n'échappent pas à la répression et sont interdits le 4 novembre

1782. Pourtant, dix ans plus tard, la révolution chasse l'aristocratie et rétablit le principe des milices bourgeoises ainsi que les Exercices. Les tirages de l'arquebuse, du mousquet et du fusil reprennent alors leur place dans la cité de Calvin et sont ouverts largement à tous ceux qui effectuent leur service militaire. Toutefois, les démocrates au pouvoir décident de rebaptiser les Exercices dont les coutumes rappellent trop l'Ancien Régime, et les nomment « tirages publics de la Coulouvrenière et des Pâquis ». Les titres de Roi disparaissent mais le contrôle du gouvernement demeure.

Le 15 avril 1798, Genève est annexée par la République française et devient le chef-lieu du Département du Léman. Les subventions qui sont jusqu'alors allouées aux Exercices sont abolies et, faute de moyens, ils disparaissent une seconde fois. Après un court intermède de quatre ans, en 1802, des citoyens font pression pour rétablir l'Arquebuse et la Navigation. Tirs et cortèges reprennent avec autant d'apparat que par le passé. En 1810, la Navigation agrmente sa fête d'une pirogue qui débarque vingt-quatre hommes déguisés, armés d'arcs et de flèches, sous les lumières d'un feu d'artifices.

Après le départ de Napoléon, l'ancien syndic Ami Lullin proclame la restauration de la république de l'Ancien Régime le 30 décembre 1813. Le 1^{er} juin 1814, les alliés suisses débarquent au Port-Noir et le rattachement à la Confédération suisse devient effectif le 19 mai 1815. Genève liée désormais à la Suisse retrouve son indépendance et son ancienne aristocratie. La ville vit des années de calme avant d'assister au déclin progressif des anciennes familles du patriciat. Dès les années 1830, des grèves ouvrières éclatent qui sont suivies d'une révolution menée par le Parti radical de James Fazy. Ces événements vont permettre de renverser le gouvernement et établir une nouvelle constitution, le 24 mai 1847. Durant les dix années suivantes, le radical James Fazy gouverne Genève en s'appuyant sur les ouvriers et les commerçants. Au niveau européen, cette première partie du 19^e siècle se caractérise par la montée en puissance des nations qui cultivent des valeurs patriotiques et nationalistes.

Les tirs passent alors pour un acte qui contribue autant à la fondation du pays qu'à la sécurité qui doit y régner. Les bataillons de la milice organisent leur propre concours et s'entraînent à la Coulouvrenière chez les Arquebusiers. Plusieurs sociétés de tirs sont créées, s'enracinant dans une tradition militaire, avec l'assentiment du gouvernement qui continue à surveiller ces activités de près. Le Conseil d'État devient alors l'autorité suprême des trois Exercices de l'Arc, de l'Arquebuse et de la Navigation. A cette époque, les exercices rétablissent la tradition des Rois du tir. Ils s'attachent à retrouver et réunir leur patrimoine éparpillé lors de la révolution de 1782 et

recherchent les portraits des anciens rois, les médailles et les gobelets, un trésor formant le socle de sa collection historique. En 1824, à l'occasion du Tir fédéral d'Aarau, la « Société suisse des carabiniers » est instituée afin de resserrer les liens entre les Confédérés. La même année, Guillaume-Henri Dufour et ses amis officiers de la milice fondent la « Société genevoise des carabiniers ».

L'apparition de ces nouvelles associations crée un certain émoi auprès des autorités. En 1826, elles font pression sur la société de G.-H. Dufour afin qu'elle fusionne avec l'Arquebuse. Cette dernière qui vient de reconstruire son stand de tir à la Coulouvrenière, le plus grand de Suisse, accepte la proposition du gouvernement. « L'Exercice ou Société de l'Arquebuse et de la Carabine » est fondé cette même année avec de nouveaux règlements : la possession d'une carabine est obligatoire pour tous les membres et la croix suisse intègre le drapeau de la société. Le titre de Roi en revanche est maintenu. En 1830, l'Arquebuse peut s'enorgueillir de compter près de trois-cents membres grâce à la fusion avec les carabiniers.

Toutefois, à partir de cette époque, les Coups du roi s'espacent, n'ayant plus lieu que tous les trois puis quatre ans. Les traditions liées à la royauté tombent en désuétude et des voix demandent l'abolition de ce titre. Les nouveaux détenteurs du pouvoir, les radicaux, sont favorables à la disparition des emblèmes de l'ancien patriciat genevois. Ce faisant, ils tentent de concurrencer, sans grand succès, l'Arquebuse et ils créent la « Société cantonale des carabiniers » qui reçoit le droit exclusif d'organiser les tirs cantonaux et fédéraux. Après la guerre civile du Sonderbund de 1847, puis l'adoption de la constitution fédérale en 1848, ces tirs deviennent l'occasion de grandes réunions et fêtes nationales. Face à cette évolution, l'« Exercice de l'Arquebuse » et l'« Exercice de la Navigation » songent à se réformer en abandonnant les rois et envisagent une fusion. Le tir fédéral de 1851 à Genève démontre tous les avantages à retirer d'une fusion de ces deux sociétés : les réunions des carabiniers sont plus nombreuses et plus animées, les tirs et les fêtes sont en plein développement, les tireurs conviés viennent en grand nombre de toute la Suisse. Après plusieurs années de tractations, l'acte officiel de fusion est signé le 23 avril 1858, donnant naissance à la « Société des Exercices réunis de l'Arquebuse et de la Navigation » ou « Exercices réunis de l'Arquebuse et de la Navigation ». Reste la rivalité avec la « Société cantonale des carabiniers » qui, malgré une tentative de rapprochement avec les Exercices, s'enlise dans des problèmes financiers. Les Exercices réunis se défont des terrains et de l'Hôtel des Pâquis en 1861. La somme de la vente va permettre la construction d'un nouvel Hôtel à la rue du Stand.

Du voisinage de l'Hôpital des pestiférés, en passant par les Pâquis et Saint-Georges, les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation se sont déplacés au fur et à mesure de leur histoire et de l'urbanisation de la ville. Le développement de cette dernière engendre notamment des problèmes pour le stand de la Coulouvrenière : la portée des armes étant en constante augmentation, les tirs deviennent potentiellement plus dangereux. Le voisinage d'une usine à gaz et quelques balles perdues poussent ainsi les EAN à rechercher un nouvel emplacement pour son stand dans la seconde partie du 19^e siècle.

S'installant d'abord à la Jonction en 1865, les Exercices optent finalement pour un lieu plus éloigné. Ils achètent en 1878 deux domaines agricoles à Saint-Georges ainsi qu'un terrain attenant, appartenant à la commune d'Onex. Plus tard, en 1910, d'autres achats viendront compléter ces parcelles.

Ce n'est toutefois qu'en 1883 que les premières cibles sont installées sur le site de Saint-Georges et que l'on commence à abandonner le vieux stand de la Coulouvrenière. La construction du nouveau stand est achevée en 1895. Il est doté d'installations modernes avec une ligne de tir orientée dans la direction des Tattes d'Onex où aucune habitation ne gêne les entraînements. Inauguré la même année, le stand offre aux tireurs nonante cibles aux distances de trois-cents à cinq-cents mètres. A cet édifice, les architectes ajoutent des pièces destinées au personnel et à l'administration, ainsi qu'un restaurant.

L'Hôtel de l'Arquebuse, situé à la rue du Stand, est bâti entre 1898 et 1899, et est inauguré en 1900, peu après le stand. On choisit pour son édification le site de la Coulouvrenière plutôt que les terres de Saint-Georges, trop éloignées. L'Assemblée générale des Exercices accepte ce projet le 3 avril 1898, entérinant la vente de plusieurs parcelles afin de financer leur nouveau quartier général. Restauré en 1988, 2014 et 2023, le bâtiment comprend la grande et majestueuse « salle des Rois », décorée de fresques retraçant l'histoire des EAN et réalisées par le peintre genevois Edouard Castres. On y trouve aussi, entre autres, la salle de la Commission administrative, la salle des Archives, le secrétariat de la Fondation ainsi qu'un restaurant. Les jardins qui accueillait autrefois un tir au revolver et un jeu de boules ont laissé place depuis des années à un parking. Enfin, l'Hôtel fait également office de musée, où la plus importante partie des collections historiques y est exposée alors que la Ferme de Saint-Georges accueille, quant à elle, la partie des collections liées aux tirs et aux armes.

A la fin du 19^e siècle, la vie associative se révèle toujours vivace et trois sous-sections sont créées au sein des Exercices : « le Guidon » fondé en

1890 par le futur champion du monde de tir à trois-cents mètres, Frank Jullien, « le Mousqueton » en 1892, et « les Bracailleurs » en 1900. Puis, un siècle plus tard, en 1999, une quatrième sous-section verra le jour, celle des « Pistoliers Genevois ».



La Première Guerre Mondiale stoppe les tirs des Arquebusiers faute de munitions, et les années qui suivent, emplies de tensions, voient périlcliter les activités des Exercices, à l'instar des résultats, également en baisse malgré les performances à l'international des meilleurs tireurs.

Parallèlement, on assiste à l'essor du tir sportif, qui prend le pas sur les armes de guerre, essor qui provoque le retrait des cibles à quatre-cents et cinq-cents mètres. En 1922, le « Pistolet-Genève » apparaît, créé par des virtuoses de l'arme de poing des Exercices.

Un nouvel engouement pour les Exercices renaît avec la menace du deuxième conflit mondial. Le stand de Saint-Georges est alors utilisé par l'armée suisse et, illustration de cet engouement, un bulletin des Exercices est édité dès 1943. L'on y apprend d'ailleurs que cette année-là, le général Guisan est présent au banquet annuel des Exercices.



Au début des années 1950, en collaboration avec la Confédération et le Canton de Genève, le stand de tir est amélioré dans le but de le mettre à disposition pour les tirs militaires. Les cibles des trois-cents et des cinquante mètres sont ainsi rénovées, et des annexes construites pour le tir au pistolet et au petit calibre, qui inaugure son nouveau stand en 1956. Depuis lors, une succession régulière d'améliorations permet de garantir aux tireurs les dispositifs de tir les plus modernes, ainsi que des installations et équipements prenant notamment en compte les contraintes de personnes à mobilité réduite.

Conjointement à ces perfectionnements, des remaniements parcellaires ont amené les Exercices à louer une partie de l'espace environnant le stand à des entreprises et artisans, ainsi qu'à des collectivités publiques comme le Canton qui a édifié un centre de formation professionnelle technique (CFPT), ou encore à la ville de Lancy qui y effectue les entraînements de sa Protection Civile ou à l'Armée suisse.

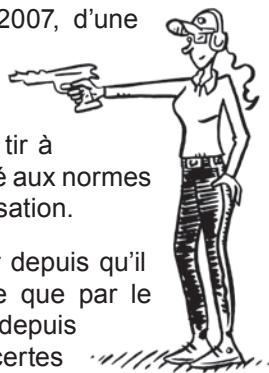
Les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation entrent dans le 21^e siècle

Au tournant de ce nouveau siècle, les EAN traversent une période difficile. Les officiers sont préoccupés par le vieillissement de la Société et par la baisse de fréquentation du stand. Le nombre de membres est en diminution et les performances sportives sont médiocres.

Heureusement, la plus ancienne société genevoise a de la ressource ! Des choix judicieux se sont traduits par un dynamisme retrouvé, quelques belles réalisations et de brillants succès en compétition. Ce premier quart du 21^e siècle a sans doute été la période la plus faste de la riche histoire des EAN depuis bien longtemps.

L'adoption d'une approche plus sportive et orientée sur la compétition a clairement été à l'origine de ce renouveau. Tout commence en 2001, lorsque le plan de tir est profondément remanié. L'accent est mis sur les programmes de match, un championnat annuel est instauré et le « Tir du Roy », abandonné depuis 1856, est réintroduit pour chacune des disciplines. Le but recherché est d'aguerrir les tireurs et de développer l'esprit de compétition afin de représenter dignement l'Arquebuse dans les championnats suisses.

Cette nouvelle stratégie s'accompagne, de 2002 à 2007, d'une série d'améliorations apportées au stand de Saint-Georges, en particulier par la mise en place de cibles électroniques et l'agrandissement du stand de tir à vingt-cinq mètres. On assure aussi la pérennité du tir à trois-cents mètres en mettant l'installation en conformité aux normes antibruit (OPB) grâce à d'importants travaux d'insonorisation.



Une nouvelle population s'adonne avec passion au tir depuis qu'il n'est plus aussi intimement lié à la pratique militaire que par le passé. Les femmes par exemple, admises aux EAN depuis 1970 seulement, en font partie. Elles ne représentent certes aujourd'hui que 15 % des membres mais elles fréquentent assidûment le stand et se sont révélées être des compétitrices redoutables.

Les étrangers - un bon tiers de la population genevoise - ont aussi été de plus en plus nombreux à rejoindre les rangs des EAN. Admis de longue date dans l'association, ils n'avaient toutefois pas le droit de vote qui leur est accordé en 2003. Les EAN sont fiers aujourd'hui d'accueillir de nouveaux membres qui viennent de toutes les parties de monde. Leur participation aux divers concours et aux manifestations est l'illustration vivante d'une intégration heureuse.

L'Arquebuse a déployé des efforts importants pour attirer la jeune génération et lui dispenser une formation de bon niveau. En 2006, la création d'une école de tir Jeunesse et Sport, ouverte aux jeunes de 10 à 20 ans, a constitué un pas important dans ce sens. Cette année-là, une vingtaine de filles et de garçons suivent les cours. Depuis, l'école accueille jusqu'à 40 participants par an, mais victime de son succès, elle doit refuser chaque année des candidats.

De même, pour assurer la relève au tir à trois-cents mètres, les EAN ont également mis à disposition au bénéfice du tir hors service de l'Armée, des personnes formées et ses installations pour que des cours Jeunes Tireurs puissent être organisés dans ses murs.



Et ceux-ci ont eux aussi rencontré un franc succès puisqu'ils réunissent, en règle générale, 85 participants, bien que la durée de la formation, initialement de quatre ans soit passée à six ans en 2016.

L'ouverture des EAN à de nouvelles catégories de la population et les efforts consentis en faveur de la relève ont eu pour conséquence une augmentation spectaculaire du nombre de membres qui est passé de 1'312 en 2008 à 2'326 en 2024, soit une progression de 77 %, avec près de 970 tireurs actifs.

Ainsi, toute personne, quelle que soit sa nationalité ou son sexe, peut être reçue membre et le demeure à vie. Nulle cotisation n'est demandée, hormis celle de l'entrée, pour accéder à ses infrastructures qui permettent un entraînement régulier dans d'excellentes conditions, quelle que soit la discipline.

Les principaux objectifs de la nouvelle stratégie ont été atteints : relancer la fréquentation du stand de Saint-Georges et redynamiser l'activité de tir. Paris réussit, d'autant que les membres de l'Arquebuse brillent maintenant en compétition. La suprématie de l'Arquebuse dans les championnats genevois est manifeste, tant par le nombre que par la qualité de ses tireurs. Plus significatif sans doute, les Arquebusiers et les Arquebusières remportent régulièrement des médailles aux divers championnats cantonaux, suisses ou internationaux, en individuels et en équipe.

Les directeurs de tir ont également développé, au fil du temps, des tirs récréatifs qui se déroulent toujours dans une ambiance détendue et amicale. En 2006, le tir Western a été le premier d'entre eux ; pratiqué avec des armes d'époque ou des répliques, il récompense le meilleur tireur et le meilleur costume. D'autres concours ont suivi, tels que les tirs aux armes

d'ordonnance, aux armes réglementaires, au calibre 45 ACP, au revolver ainsi que le fameux tir aux poulets.

Il faut aussi mentionner le succès rencontré par le tir aux armes anciennes, introduit en 2008. Dans cette discipline, il est exclusivement fait usage d'armes de poing ou d'épaule qui utilisent de la poudre noire et se rechargent par la bouche du canon. C'est la discipline des collectionneurs ou des compétiteurs passionnés par les armes anciennes d'origine ou leurs répliques.



Face au développement rapide de ces diverses activités, le manque d'espace devient patent: il n'y a pas suffisamment de places de tir à dix mètres, l'école de tir est à l'étroit, la buvette est bien trop exiguë, le partage des stands trois-cents mètres et vingt-cinq mètres avec le tir à la poudre noire n'est pas très heureux et même les armoires font défaut... Les EAN se sont donc engagés dans un grand projet de rénovation-agrandissement: le projet Stand XXI, lancé en 2010 qui aura nécessité plus d'une décennie pour être mené à bien.

En 2021, et avec une année de retard due à la pandémie de covid, le nouveau Stand XXI est inauguré. Le bâtiment historique a été partiellement rénové et modernisé, et a vu l'une de ses ailes latérales, ajoutées postérieurement, démolie pour faire place à une construction mieux adaptée aux besoins de la société. Accolé au bâtiment historique, un nouveau bâtiment de deux étages, répondant aux dernières normes de construction et de sécurité, a été érigé avec, au premier niveau, des installations de tir à dix mètres, permettant d'augmenter le nombre de cibles, tandis qu'un espace de stockage consacré aux musées a été créé au deuxième. Au rez-de-chaussée et en sous-sol, le stand dispose maintenant d'une buvette spacieuse ainsi que de bureaux, locaux techniques et surfaces de stockage nécessaires à son exploitation. Enfin, plus en retrait des deux premiers, un dernier bâtiment équipé d'une ciblerie dédiée a été créé pour la discipline de poudre noire (PN). Ce stand magnifique est unique en Suisse et permet d'accueillir des compétitions nationales et internationales.

Il faut encore relever que la priorité accordée au tir sportif n'a en rien amoindri l'attachement des EAN à leurs traditions et à leur longue histoire. Plus que jamais, la conservation et la valorisation du patrimoine historique sont au centre de leurs préoccupations, et les moyens alloués sont à la hauteur de leur ambition.

Les EAN possèdent en effet une riche collection d'armes et de diverses œuvres et pièces en lien avec le tir. Elle s'est enrichie au fil du temps par des dons réguliers et, depuis 2019, par l'acquisition de très belles

collections privées ou de quelques objets rares. Un immense travail a été réalisé par les bénévoles de la Commission des archives pour inventorier, photographier et documenter les nombreuses pièces qui constituent leur collection. Traditionnellement, les plus belles pièces sont exposées à l'Hôtel de l'Arquebuse, mais depuis 1998 et la rénovation de la Ferme de Saint-Georges, de nouvelles surfaces sont disponibles qui se partagent les expositions proposées par les musées. Conscients très tôt que cette situation muséale à deux sites n'est pas des plus aisée à appréhender, les EAN ont envisagé dès 2008, la création d'un musée unique.

Ainsi, un magnifique projet-concept d'un nouveau et unique musée à l'Hôtel a été validé cette année-là, mais n'a jamais pu être mis en œuvre. Un premier projet dont le plan financier reposait sur la création d'un vaste parking souterrain n'a pas reçu l'aval des autorités cantonales. Le second exigeait la démolition de deux salles de gymnastiques inaugurées en 1953, propriété de l'État, dont les plans ont été établis en 1951 par Paul Waltenspühl, un architecte renommé. Celui-ci s'est heurté à l'opposition des défenseurs du patrimoine. Ce n'est qu'au terme d'une dizaine d'années de tractations que les autorités ont finalement décidé d'aller de l'avant, ce qui laisse espérer une fin heureuse à cette saga typiquement genevoise qui, lors de la rédaction de ces lignes, n'a toujours pas abouti !

Ces délais ont contraint les EAN à entreprendre une restauration par étapes de l'intérieur de l'Hôtel, qui était en piteux état. Les rénovations ont débuté en 2014, par la Salle des Rois, restaurée dans les règles de l'art tout comme les tableaux qui ornent ses murs ; les autres locaux du bâtiment l'ont été également, au fil des ans et continuent de l'être. En 2023, les investissements se sont concentrés exclusivement sur la toiture en ardoise qui a été entièrement refaite.

En dépit, d'une charge de travail qui s'est passablement alourdie avec l'augmentation du nombre de membres, des concours et d'autres manifestations, les EAN reposent toujours sur le bénévolat des officiers et des commissaires. Comme l'a dit plaisamment l'un deux : « Notre association est une maîtresse exigeante qui demande une pensée, un acte ou une présence chaque jour. »

Ce qu'il faut retenir des EAN...

Depuis 1849, les Exercices sont reconnus comme fondation genevoise de droit privé. Les statuts divisent les EAN en deux entités juridiques distinctes et complémentaires : la « Fondation » dont les statuts doivent être avalisés par le Conseil d'État et l'« Association ».

La Fondation a pour but de gérer le patrimoine des EAN afin de développer et perfectionner l'art du tir ; d'organiser des tirs, fêtes et autres manifestations ; de s'occuper, d'une manière générale, de la conservation des traditions historiques et patriotiques. Pour ce faire, elle verse à l'Association, les revenus nécessaires à la réalisation de ces buts et activités.

La Fondation et l'Association sont chapeautées par la Commission administrative, élue par l'Assemblée générale de l'association. La Commission administrative détermine la stratégie de la Fondation et de l'Association et valide leurs comptes. En 2024, elle est constituée de douze officiers et de trente-cinq commissaires, et se réunit une fois par mois en séance à laquelle le Seigneur-commis, membre du Conseil d'Etat, est en droit d'assister.

Les fonctions exécutives relèvent du Collège des officiers, qui assure la direction générale, où chacun a une responsabilité précise et d'égale nature : président, vice-président, secrétaire général, patrimonial, trésorier, six directeurs de tirs et archiviste. Ce collège se répartit en deux formations : d'une part, la Délégation de gestion, composée des président, vice-président, secrétaire général, patrimonial, trésorier et un directeur de tir qui assure la gestion journalière de la société ; d'autre part, la Direction de tir, composée des directeurs de tir, qui organise, détermine et gère l'ensemble des tirs et autres tâches qui s'y rapportent.

L'Assemblée générale possède quant à elle un profil classique, élisant les officiers et les commissaires, et adoptant tant les budgets que les comptes de l'association.

Les implantations successives des Exercices ont fait l'objet d'investissements en temps, en énergie et en moyens. Il n'est dès lors pas étonnant que ces cinq siècles d'existence aient constitué un héritage matériel important, indépendamment de la valeur historique d'une mémoire précieusement conservée. Ce sont d'abord les collections d'armes anciennes et modernes, de drapeaux, de tableaux, de médailles, de coupes de tir et d'œuvres d'art et ensuite, les biens matériels tels les terrains regroupés en ville de Genève, entre la rue du Stand et la Coulouvrenière ainsi que les parcelles de Saint-Georges, dans les communes de Lancy et Onex, qui constituent la fortune des Exercices.

Le rendement immobilier du quartier de la Coulouvrenière est pourtant resté faible pendant longtemps, celui-ci conservant une vocation artisanale et populaire. Un incendie qui dévastait en 1944 les bâtisses, pour la plupart en bois, donnait l'occasion aux autorités cantonales et à l'Arquebuse de développer cette zone de nouvelle manière. Ces terrains furent alors mis en valeur grâce à la formule du droit de superficie et depuis, ces derniers

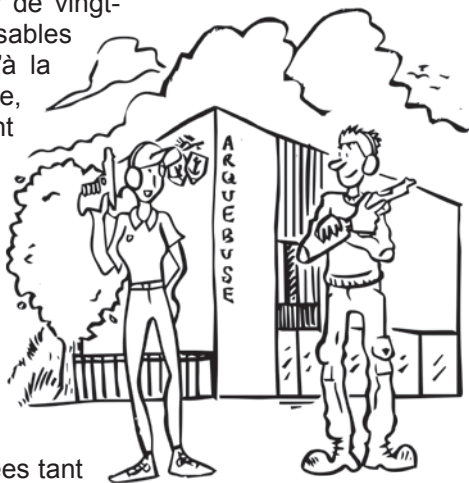
rapportent aux Exercices des revenus confortables, qui permettent de faire vivre la société sans qu'elle ait besoin de recourir à des cotisations.

À proximité du stand de Saint-Georges, on trouve une ferme datant du 18^e siècle avec ses bâtiments. Celle-ci est inscrite à l'inventaire des monuments et sites, et a été entièrement restaurée en 1998. L'ensemble se compose actuellement de sept appartements ainsi que d'un espace d'exposition où l'on retrouve une partie des collections du Musée des EAN.

Enfin, sur les terrains attenants à la ferme, en direction du Rhône, un espace dédié aux activités de ball-trap a vu le jour, complétant l'occupation de ce secteur.

... à la fin du premier quart du 21^e siècle

En 2024, le stand de Saint-Georges offre trente cibles à vingt-cinq mètres et dix-huit cibles à cinquante mètres pour le tir au pistolet. Les installations comportent en outre deux pas de tir de vingt-quatre cibles chacun à dix mètres utilisables aussi bien pour le tir au pistolet qu'à la carabine à air comprimé ou à l'arbalète, cette dernière discipline ne se pratiquant toutefois pas aux EAN. Dans le secteur des armes longues, le stand dispose encore de vingt-quatre cibles pour la carabine à cinquante mètres et de vingt cibles pour le tir à trois-cents mètres. Enfin, dans le stand dédié aux armes anciennes dites de « poudre noire », vingt cibles accueillent les pratiquants, avec la particularité pour dix d'entre elles d'être modulables, pouvant être utilisées tant à vingt-cinq mètres qu'à cinquante mètres.



Les dix autres sont fixes: cinq pour les tirs à cinquante mètres et cinq, à cent mètres.

L'ensemble de ces bâtiments et équipements est entretenu par le personnel attentif des EAN, qui évolue aux côtés des élus, travaillant eux aussi à la conservation et à la pérennisation de l'Arquebuse.

Dans ces infrastructures, les Arquebusiers pratiquent principalement des disciplines régies par les instances internationales de tir, et organes nationaux affiliés à ces dernières, ainsi que par l'Armée. Soumis aux règles

de l'ISSF (International Shooting Sport Federation) et du MLAIC (Muzzle Loaders Associations International Confederation), représentés en Suisse par la FST (Fédération Suisse de Tir) et le VSV (Verband Schweizer Vorderladerschützen), les membres peuvent pratiquer en toute sécurité le tir à trois-cents mètres, à cinquante mètres au pistolet et à vingt-cinq mètres avec des armes d'ordonnance et de sport, du tir à la carabine petit calibre à cinquante mètres ainsi que du tir aux armes à air comprimé, pistolet et carabine, à dix mètres.

De par cette pluralité de disciplines, la société des EAN, dite « Arquebuse Genève » participe à tous les concours nationaux et cantonaux proposés par la FST, la VSV et les instances cantonales déléguées, et est en particulier présente dans les championnats de sections, d'équipes et de groupes. Elle concourt également par équipe aux manifestations des sociétés amies, regroupées dans l'association des « Tireurs Historiques de Suisse », tels les tirs historiques du Grütli, de Morgarten ou de Neuenegg.

De son côté, elle propose annuellement les tirs coutumiers du « Tir historique de l'Escalade » et des « Vingt Coups » - héritier du « Tir du Roy » - qui se clôturent par un banquet convivial organisé dans la salle des Rois de l'Hôtel. Ils sont l'occasion de réunir ses membres, les représentants du Canton et des communes liées aux EAN, et des délégations de sociétés amies, confédérées et genevoises, répondant ainsi aux buts fixés dans ses statuts.

Les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation possèdent une histoire qui remonte au 15^e siècle et qui se confond à bien des égards avec celle de Genève. Ils sont une des figures emblématiques de la tradition genevoise ainsi qu'une partie de sa mémoire vivante. Acteur fondamental de la construction d'un État moderne offrant tant un lieu de cohésion sociale qu'une garantie de sécurité et d'indépendance, les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation ont survécu aux crises et aux révolutions, témoignant par là-même du respect que leur portent les Genevoises et les Genevois, de tous temps. A l'aube de leur 550^e anniversaire, nous ne pouvons que souhaiter qu'ils restent fidèles à eux-mêmes et à leurs traditions pour autant d'années encore.

PRO DEO ET PATRIA

Juillet 2024,
la Commission des Archives

Bibliographie

David Hiler, historien et ancien Conseiller d'Etat, *Les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation entrent dans le 21^e siècle (1999-2024)*. Extrait de l'ouvrage publié à l'occasion du 550^e anniversaire des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, 2025

Christophe Vuilleumier, historien, *Les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation du XV^e siècle au XXI^e siècle, patrimoine vivant*. Genève, Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, 2003

David Hiler, *Les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, hier et aujourd'hui: ouvrage publié à l'occasion du 525^e anniversaire des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation*. Genève, Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, 1999

Jean-Charles Munger, archiviste, *Les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, 1856-1993*. Genève, Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, Versoix, Imprimeries de Versoix, 1993

Eugène-Louis Dumont, historien et écrivain, *Exercice de l'Arquebuse, 1474-1856, Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, 1856-1974*. Genève, Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation. Ouvrage publié à l'occasion du 500^e anniversaire des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, 1974

Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, Genève, notice historique. Genève, Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, 1900

Sigismond Coutau, président d'Honneur (1895-1905), *Archives de la Société de l'Arquebuse: documents historiques, 1474-1847*. Genève, Carey, 1872

FONDATION DES
EXERCICES DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION
Rue du Stand 36
1204 Genève
Tél. 022 329 00 60
fondation@arquebuse.ch
www.arquebuse.ch

Deuxième édition

Imprimé en mars 2025 par
Imprimeur d'Emotions SA à Versoix
Chemin de l'Ancien-Péage 2
1290 Versoix
Tél. 022 755 26 65
www.imprimeurdemotions.ch

